

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 MARS 2016

Présents : M. CADOT Michel, M. CHAMPEAU Jean-Marie, Mme FOUCHÉ Janique, M. GRAFFIN Guillaume, Mme JANOT-MORIN Marie-Thérèse, M. JORAND Frédéric, M. LÉGER Gérard, M. MARIIGNIER Sylvain, Mme MOULIN Odile, Mme RÉMY Isabelle, Mme REY Corine, M. SIOU Joël.

Excusés ayant donné procuration : M. ANEST Bruno (pouvoir Mme MOULIN), Mme CHESNOY Valérie (pouvoir M. JORAND), M. HAMEL Bertrand (pouvoir M. CADOT), Mme PAVAN Zakia (pouvoir Mme FOUCHÉ), M. PLUNIAN Éric (pouvoir M. SIOU), Mme PRÉVOT-GIRAUDO Stéphanie (pouvoir Mme JANOT-MORIN), Mme ROUSSEAU Séverine (pouvoir à M. CHAMPEAU).

Absents : M. FAUDET Raymond, M. MOULIN Mickaël, M. SOLBES Thierry.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 12

Date de la convocation : 11/03/2016

A été nommée secrétaire : Mme JANOT-MORIN.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 FÉVRIER 2016 ;
2. BUDGET CCAS :
 - Approbation du compte de gestion 2015 du Percepteur ;
 - Présentation et approbation du compte administratif 2015 ;
 - Affectation du résultat 2015 ;
3. BUDGET PRINCIPAL :
 - Approbation du compte de gestion 2015 du Percepteur ;
 - Présentation et approbation du compte administratif 2015 ;
 - Affectation des résultats 2015 ;
 - Présentation et vote du budget primitif 2016 ;
 - Vote des taux d'imposition 2016 ;
4. BUDGET ASSAINISSEMENT :
 - Approbation du compte de gestion 2015 du Percepteur ;
 - Présentation et approbation du compte administratif 2015 ;
 - Affectation des résultats 2015 ;
 - Présentation et vote du budget primitif 2016 ;
5. SIEPRO : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ;
6. DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES ;
7. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES ;

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 FEVRIER 2016.

Le compte rendu du Conseil municipal dont une copie a été adressée à chaque membre est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. BUDGET CCAS - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2015.

Le compte de gestion et le compte administratif 2015 du CCAS sont étudiés par le Conseil Municipal, compte tenu de la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune (cf compte rendu du conseil municipal du 19 février dernier).

À la clôture de l'exercice, la section de fonctionnement présente un excédent de 3 938,60 €.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire se retire au moment du vote et laisse la présidence à M. Gérard LÉGER, doyen de l'assemblée.

Considérant que les écritures du compte administratif du CCAS sont conformes aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur municipal, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion 2015 établi par le comptable du Trésor Public ;**
- **Adopte le compte administratif 2015 du CCAS ;**

L'excédent de clôture du CCAS, soit 3 938,60 € sera intégré dans le budget principal de la Commune.

3. BUDGET PRINCIPAL.

A/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif qu'après examen et approbation du compte de gestion dressé par le Receveur municipal.

Le Conseil municipal, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT :			
Réalisations de l'exercice	624 020,24	494 777,92	129 242,32
Report des exercices antérieurs	105 836,40		105 836,40
Résultat fonctionnement a			235 078,72
SECTION D'INVESTISSEMENT :			
Réalisations de l'exercice	143 523,06	78 450,14	65 072,92
Report des exercices antérieurs		90 458,52	90 458,52
Résultat investissement b			-25 385,60
RÉSULTAT CUMULÉ FONCT + INVEST			209 693,12
RAR INVESTISSEMENT c	0,00	0,00	0,00

RÉSULTAT CUMULÉ a + b + c	873 379,70	663 686,58	209 693,12
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire se retire au moment du vote et laisse la présidence à M. Gérard LÉGER, doyen de l'assemblée.

Considérant que les écritures du compte administratif sont conformes aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015.

C/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PRINCIPAL	+ 235 078,72	- 25 385,60
CCAS	+ 3 938,60	
RÉSULTATS CUMULÉS	+ 239 017,32	- 25 385,60

L'excédent de fonctionnement du CCAS est reporté dans le budget principal et sera affecté à l'action sociale.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- Section d'investissement, compte 1068, couverture du déficit :	25 385,60 € ;
- Section d'investissement, compte 1068, financement des projets 2016 :	100 000,00 € ;
- Section de fonctionnement, compte R002, maintien du reliquat :	113 631,72 €.

D/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DES TAUX D'IMPOSITION 2016 :

Monsieur le Maire présente en détail, par chapitre, les dépenses et recettes du budget primitif :

- Section de fonctionnement, recettes et dépenses :	742 868,72 € ;
- Section d'investissement, recettes et dépenses :	355 965,60 €,
(dont 12 360 € de remboursement de capital d'emprunt).	

L'équilibre du budget ne nécessitant pas d'augmentation des contributions directes, la commission des finances propose d'appliquer les taux harmonisés indiqués par la Direction Départementale des Finances Publiques :

- Taxe d'habitation : 15,81 %
- Taxe foncière bâti : 16,80 %
- Taxe foncière non bâti : 25,03 %

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif et les taux d'imposition pour l'année 2016.

4. BUDGET ASSAINISSEMENT.

A/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 :

Le Conseil municipal, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Monsieur le Maire, ordonnateur du budget, présente le compte administratif du service assainissement qui s'établit comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT :			
Réalisations de l'exercice	71 120,17	62 293,17	8 827,00
Report des exercices antérieurs	294 565,22		294 565,22
Résultat fonctionnement a			303 392,22
SECTION D'INVESTISSEMENT :			
Réalisations de l'exercice	19 863,34	7 752,00	12 111,34
Report des exercices antérieurs	92 292,29		92 292,29
Résultat investissement b			104 403,63
RÉSULTAT CUMULÉ FONCT + INVEST			407 795,85
RAR INVESTISSEMENT c	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ a + b + c			407 795,85

L'excédent de 407 795,85 € permettra d'autofinancer une grande partie des travaux d'agrandissement de la station d'épuration, lorsque le seuil des 900 abonnés sera dépassé.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire se retire au moment du vote et laisse la présidence à M. Gérard LÉGER, doyen de l'assemblée.

Considérant que les écritures du compte administratif sont conformes aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015.

C/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 :

A la clôture de l'exercice 2015, le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation : 303 392,22 €
- un excédent d'investissement : 104 403,63 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'excédent de 303 392,22 € à la section d'exploitation, au compte R002, maintien du reliquat.

D/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire présente le détail par chapitre des dépenses et recettes du budget annexe du Service assainissement pour 2016, et commente les principaux comptes :

<u>Section d'exploitation</u>	Dépenses :	81 000,00 €	Recettes :	375 565,22 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	20 150,00 €	Recettes :	112 442,29 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 du service assainissement.

5. S.I.E.P.R.O : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le nouveau règlement du SIEPRO. Les modifications concernent :

- les conditions de prise en charge des travaux de dissimulation des réseaux électriques (deux dispositions valables et applicables du 23 février 2016 au 31/12/2016 et l'autre applicable à compter du 1er janvier 2017)

- la création d'une aide financière du SIEPRO pour la mise en place, par une commune du Syndicat, de l'alimentation électrique d'équipements de sécurité sur son territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement du SIEPRO.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

ANERVEDEL (entreprise d'insertion par l'activité économique) ; Croix rouge française ; AFSEP (association des sclérosés en plaques).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas apporter de subvention à ces organismes.

7. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

M. Guillaume GRAFFIN fait part au Conseil municipal d'une réflexion menée par le SIEED concernant différentes possibilités pour le ramassage des déchets verts : sacs en papier, poubelles, composteurs...

Le Conseil demande un chiffrage du coût des différentes options.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 22 H 10.

Le Maire,
Michel CADOT